

ENTREPRISE

Handicap : Colart s'engage



Colart signe une convention avec l'Agefiph.

PHOTO : LE MAINE LIBRE

Les sociétés Colart en France ont signé une convention avec l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées).

En signant cette convention, Colart s'inscrit dans une démarche active d'insertion des personnes en situation de handicap. Il s'agit de former et sensibiliser les équipes au handicap afin de mieux accueillir les salariés et stagiaires recrutés et de maintenir en emploi et dans de meilleures conditions de travail les collaborateurs.

L'objectif de cette convention de trois ans est de dépasser la simple

contrainte légale et de faire de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap une occasion d'ouvrir une réflexion plus large sur l'entreprise, ses valeurs, son organisation.

L'entreprise a souhaité s'appuyer sur le concours de l'AGEFIPH pour structurer sa démarche handicap et contractualiser ses engagements.

Par ailleurs, deux personnes de la société ont été nommées référentes handicap et des « Duoday » sont déjà prévus en novembre, autour de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.